

[Text]

• 1710

The new personal income tax system does not contain any general abatement arrangement. Therefore, there is no psychological block as to what rate of tax any particular province might be imposed.

One final remark. In a federal system there is just no predetermined sharing of income taxes or any other style of tax, nor does there have to be in a federal system that works at all. Each government is free to impose whatever level of tax it deems appropriate to meet its own needs and the so-called sharing of taxes cannot be negotiated between governments on any lasting basis. Therefore, the ultimate sharing of taxes, in the end result, is the political responsibility that each element in the divided jurisdiction has towards its own electorate, its own provincial taxpayers, and our taxpayers and special taxpayers. That is the only real limit.

**Mr. McCleave:** Mr. Chairman, I thank the Minister for his lengthy comment on my question and, to conclude the matter of those 1967 forecasts, I realize that not only is there a large genie out of one bottle, the provincial bottle, but perhaps a large genie out of two bottles, the federal one include.

I know the Minister is coming at the end of a year where, I suppose, the deficit would be around one billion dollars, though I am not absolutely sure of the exact figures. However, could I ask Mr. Shoyama this question. Have those forecasts for that particular method of study that was done in 1967, and has that sort of approach, continued in the interim for these various meetings? Can I also ask if the Victoria meeting included changes in the suggested equalization formula as well? I should have asked that earlier.

**Mr. Shoyama:** On the first point, there have been no repetitions of that particular attempt to make a long-range study. If I may just comment briefly on that, Mr. McCleave, it was carried out by officials who had to take as given particular programs and policies, both on the expenditure side and on the tax side, that the governments of the day had laid down, and it was essentially a matter of making a projection on that basis.

I think it is fair to say that, in recognition of the prospect that this projection threw up, the federal government did as you know, take a number of actions in 1967 that were designed to meet this problem of increasing fiscal squeeze on the provinces. The expansion of the equalization system was one; the sharing of post-secondary education costs on a 50 per cent basis was a second; and subsequently, of course, medical care insurance was introduced and the provisions of the Canada Assistance Plan were widened. So that there has been, I would think it fair to say, a substantial response on the part of successive federal governments to this particular fiscal situation.

**Mr. McCleave:** All parties, then, shared the genie in the bottle?

**Mr. Shoyama:** Substantially, yes. As the Minister has said, both at the federal and provincial levels, there has been quite a series of tax changes—in your own province, as

[Interpretation]

vous le savez, cet impôt national n'a jamais été perçu. Les provinces étaient libres de percevoir l'impôt au taux qu'elles voulaient mais, pour certaines personnes, le taux standard d'abattement a été interprété comme une indication de la position du gouvernement fédéral quant à ce que devrait être le taux d'impôt.

Le nouveau régime d'impôt sur le revenu ne prévoit pas un abattement général. La fixation d'un taux d'imposition pour telle ou telle province ne devrait donc pas soulever de difficultés psychologiques.

Une dernière remarque. Dans un système fédéral, il n'existe pas de mode préétabli de partage de l'impôt sur le revenu ou de tout autre impôt, ce partage n'étant pas indispensable au fonctionnement d'un système fédéral. Chaque gouvernement est libre de fixer le taux d'imposition qu'il estime nécessaire pour faire face à ses propres besoins, si bien que le partage des impôts ne saurait être fixé définitivement entre les divers gouvernements. Donc le partage définitif des impôts constitue la responsabilité politique de chaque province vis-à-vis de ses propres électeurs et contribuables. C'est la seule limite réelle.

**M. McCleave:** Monsieur le président, je remercie le ministre de la façon approfondie dont il a répondu à ma question et pour en finir avec les prévisions de 1967, je m'aperçois que nous sommes confrontés avec un problème non seulement provincial mais également fédéral.

Je sais fort bien que le ministre se trouve ici à la fin d'une année dont le déficit sera vraisemblablement d'un milliard de dollars environ. J'aimerais toutefois poser une question à M. Shoyama. Est-ce qu'entre-temps on a utilisé pour ces diverses réunions les prévisions faites pour l'étude spéciale effectuée en 1967? Pourrais-je savoir par ailleurs si la réunion de Victoria a apporté des modifications à la péréquation qui avait été suggérée. J'aurais dû poser cette question plus tôt.

**M. Shoyama:** Pour répondre à votre première question, on n'a plus essayé depuis lors de faire une étude à long terme. Cette étude fut effectuée par des fonctionnaires qui se sont basés sur des programmes et des politiques relatifs aux dépenses et aux impôts, programmes et politiques fixés par le gouvernement de l'époque, si bien qu'il s'agissait essentiellement de faire des prévisions sur cette base.

Je devrais ajouter que s'étant rendu compte des prévisions obtenues par cette étude, le gouvernement a pris des mesures en 1967, mesures destinées à faire face à l'aggravation de la charge fiscale dans les provinces. Ces mesures comportaient entre autres l'expansion du système de péréquation; le partage à raison de 50 p. 100 pour chacun des deux partenaires des frais de l'instruction supérieure et enfin, plus tard encore, on fit l'introduction de l'assurance-maladie ainsi que l'élargissement des dispositions du régime d'assistance publique du Canada. On peut donc dire que les divers gouvernements fédéraux qui se sont suivis au pouvoir ont pris des mesures importantes pour faire face à ce problème fiscal.

**M. McCleave:** Donc tous les partis sont en quelque sorte impliqués dans ce problème?

**M. Shoyama:** Dans une certaine mesure, oui. Ainsi que le ministre l'a souligné, il y a eu toute une série de modifications fiscales tant au niveau fédéral que provincial, et tout